

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2214

présenté par

Mme Zannier, M. Mis, M. Borowczyk, Mme Daufès-Roux, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Chapelier, Mme Boyer, Mme Françoise Dumas, M. Thiébaut et M. Paluszkiewicz

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.